

Département du Doubs
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports
Service Territorial d'Aménagement de BESANCON
Commune de CHENECEY BUILLON
PCT Conjoint 21-253 EGR/O
Arrêté n° BES 271-21

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route Départementale 110,
située en agglomération,
commune de CHENECEY BUILLON,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS,
MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHENECEY BUILLON,**

- VU** le code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1 à L1111-7, L3221-4,
- VU** le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7,
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 52162 du 06/07/2021 portant délégation de signature,
- VU** l'avis favorable du service des Transports,
- VU** l'avis favorable de la DIR EST,

CONSIDERANT que pour permettre des travaux d'évacuation des embâcles qui obstruent les piles du pont sur la LOUE en toute sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation

A R R Ê T E N T

ARTICLE 1

La circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur la RD 110, du PR 3+380 au PR 3+460 (Pont sur la Loue), sur le territoire de la commune de CHENECEY BUILLON, **mercredi 22 septembre 2021 de 8h à 18h** suivant l'avancement du chantier.

ARTICLE 2

La déviation sera assurée pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint :

1. Depuis CHARNAY pour rejoindre CHENECEY : RD 110 direction COURCELLES puis RD 101 jusqu'à QUINGEY. Direction RN 83 sur RD 13 et RD 17 (traverse de QUINGEY) pour rejoindre D110 par RN83.
2. Depuis CHENECEY pour rejoindre CHARNAY : D 110 direction RN 83 puis direction QUINGEY. Sortie QUINGEY sur RD 17. Traverse QUINGEY sur RD 13 puis RD 101 direction ORNANS jusqu'à COURCELLES – RD 110 pour rejoindre CHARNAY.

ARTICLE 3

Cette interdiction s'applique aux riverains

ARTICLE 4

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours ni aux transports scolaires.

ARTICLE 5

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.
Elle sera mise en place par les services d'exploitation du Département du Doubs.

ARTICLE 6

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

ARTICLE 8

- Monsieur le Chef du Service Territorial d'Aménagement de BESANCON – 10, chemin de la Clairière - 25000 BESANCON,
- Monsieur le Directeur des Routes, des Infrastructures et des Transports – Service Central d'Ingénierie Routière – 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs – 24, rue des Justices 25000 BESANCON,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de QUINGEY,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Chef de District de Besançon DIR-EST – Division Exploitation de Besançon – Petite Vèze – RD104 – 25660 LA VEZE,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes de CHARNAY-COURCELLES LES QUINGEY-CESSEY-QUINGEY-ROUHE,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur du Service Mobilité BFC – Unité Territoriale du Doubs,
- Etat-Major de Zone de Défense de METZ – Bureau Mouvement,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Service Transports, mobilités.

A CHENECEY BULLON, le 17.09.21

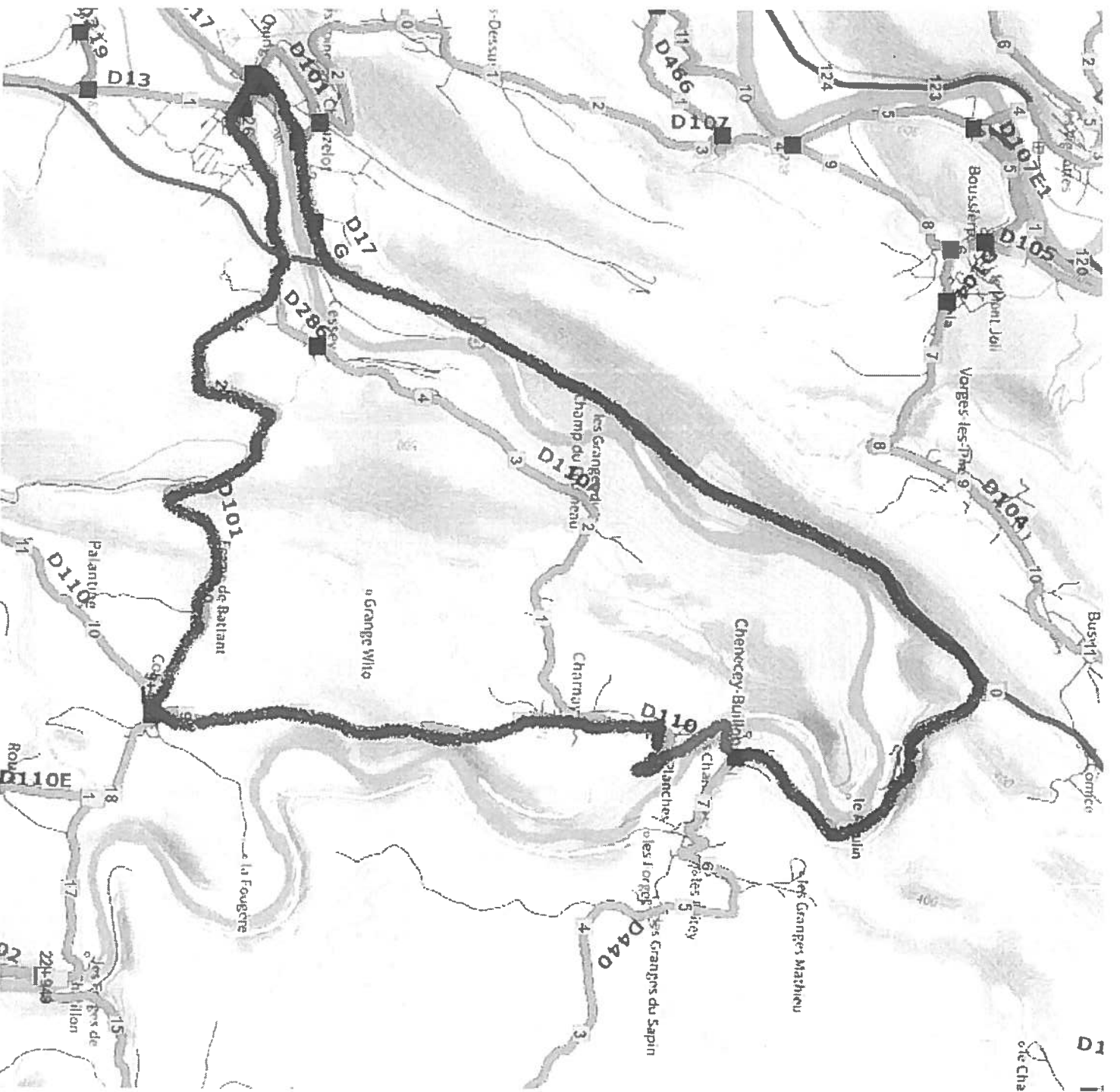
Madame Le Maire

Luence B...

À BESANCON, le 20 SEP. 2021

Pour la Présidente du Département du Doubs,
L'adjoint au chef du service territorial
d'aménagement,

G. DURANT *[Signature]*



**TRAVAUX DE SECURISATION
PONT SUR LA LOUE A CHENECEY BULLION
MÉRCREDI 22 SEPTEMBRE 2021**

**ITINERAIRE CONSEILLE PAR DEVIATION
PONT SUR LA LOUE INTERDIT A LA
CIRCULATION**

**ITINERAIRE DE DEVIATION PAR
RN 83 - QUINGEY - COURCELLES -
CHARNAY**